

Service instructeur

DECS - service collèges, appui et ressources

Service consulté

**SUBVENTIONS VIE SCOLAIRE
PROGRAMME VIE SCOLAIRE**

Résumé : Le présent rapport propose le versement de subventions d'un montant global de 33 620€ réparti comme suit:

- 5 060€ alloués à la commune de RIEDISHEIM et 27 025€ à la commune de PFASTATT pour l'accueil des élèves des collèges de RIEDISHEIM et de PFASTATT au service de restauration scolaire organisé par ces deux communes.
- 1 535€ à l'Amicale du personnel du collège KENNEDY à MULHOUSE, pour le stationnement des véhicules au centre-ville.

La 8^{ème} Commission Education-Jeunesse, réunie le 22 septembre 2017, a donné un avis favorable au présent rapport.

1) Subventions aux communes de RIEDISHEIM et PFASTATT

Notre Assemblée a autorisé la signature de conventions relatives à l'accueil d'élèves des collèges de RIEDISHEIM et de PFASTATT au service de restauration organisé par ces deux communes.

- Commune de RIEDISHEIM :

Par délibération du 12 juin 2015, la Commission Permanente a autorisé le renouvellement de la convention de restauration scolaire avec la commune de RIEDISHEIM pour l'accueil des élèves du collège GAMBETTA, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2018.

La convention signée le 4 septembre 2015 prévoit, comme la convention précédente signée le 12 juillet 2012, le versement au bénéfice de la commune de RIEDISHEIM d'une subvention annuelle forfaitaire de 5 000€ revalorisée en fonction de l'évolution du point d'indice de la fonction publique.

Conformément à cette convention, il est prévu de verser à la commune de RIEDISHEIM une subvention d'un montant de **5 060€** au titre de l'année scolaire 2016-2017 (valeur annuelle du point d'indice au 1^{er} juillet 2017 : 56,2323€, valeur 2015 : 55,5635€)

- Commune de PFASTATT :

Par délibération du 7 octobre 2016, la Commission Permanente a autorisé la signature d'une convention de restauration scolaire avec la commune de PFASTATT pour l'accueil des élèves du collège Katia et Maurice KRAFFT. Conformément à cette convention, signée le

18 octobre 2016, le Département attribue à la commune une participation financière calculée sur la base de 60% des recettes réalisées par la commune au titre de la vente des repas pour le collège.

Au titre de l'année scolaire 2016-2017, le montant des recettes encaissées s'élève à 45 042,05€. Le montant de la subvention pour la commune de PFASTTAT s'élève à **27 025€**.

2) Subvention à l'Amicale des personnels du collège KENNEDY à MULHOUSE

Le personnel du collège Kennedy à MULHOUSE ne dispose plus de parking sur le site de l'établissement (au centre-ville) depuis la construction d'un gymnase, en 2008.

Par délibération du 20 décembre 2007, la Commission Permanente s'est prononcée favorablement pour le subventionnement du stationnement payant des véhicules du personnel du collège à l'extérieur de l'établissement, en partenariat avec la Ville de MULHOUSE, selon la répartition suivante des charges :

Département : 25 %
Ville de MULHOUSE : 25 %
Personnel concerné : 50 %

Dans le cadre de la convention triennale actuellement en vigueur, l'association a présenté le décompte correspondant à l'année scolaire 2016-2017. L'Amicale a dépensé 6 139,52€ pour le stationnement de 15 personnes au parking des Maréchaux (société INDIGO).

La subvention correspondante s'élève à **1 535€**.

Le présent rapport vous propose d'accorder des subventions d'un montant total de 33 620€, sous la forme d'un versement unique à chacun des bénéficiaires, selon la répartition suivante :

- 5 060€ à la commune de RIEDISHEIM, sur le programme E855, code programme 2628, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental.
- 27 025€ à la commune de PFASTTAT, sur le programme E755, code programme 26272, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental,
- 1 535€ à l'Amicale des personnels du collège KENNEDY sur le programme E755, code programme 26273, chapitre 65, fonction 221, nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT